

PROCÈS-VERBAL

Première rencontre du Conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, tenue le 18 janvier 2024 de 9 h à 10 h 30 à la MRC de La Mitis, 1534 Boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, sous la présidence de M. Bertin Denis et à laquelle les membres présents forment quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Louis-Marie Bastille, administrateur – délégué de la MRC de Rivière-du-Loup
M. Bruno Paradis, administrateur – délégué de la MRC de la Mitis
Mme Sylvie Blanchette, administratrice – déléguée de la MRC de la Matapédia
M. Bertin Denis, administrateur – délégué de la MRC des Basques
M. Gérald Beaulieu, administrateur - délégué de la MRC de la Matanie

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mme Chantale Lavoie, préfet, MRC de la Matapédia
Mme Mélodie Mondor, directrice générale du Collectif régional de développement du BSL
M. Jean-Charles Ledeuil, responsable des finances du Collectif régional de développement du BSL
M. Philippe Cousineau Morin, ressource-conseil du Collectif régional de développement du BSL
Mme Sophie Duchaine, coordonnatrice de la Table régionale des élu-es municipaux du BSL
Mme Anick Beaulieu, directrice des services administratifs et greffière-trésorière adjointe de la MRC de Rimouski-Neigette

ÉTAIENT ABSENTS

M. Francis St-Pierre, administrateur – délégué de la MRC de Rimouski-Neigette
M. Serge Pelletier, administrateur – délégué de la MRC de Témiscouata

1. MOT DE BIENVENUE

M. Bertin Denis, président du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent ayant piloté les étapes administratives menant à la création de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, souhaite la bienvenue aux personnes présentes

RTBSL-CA-2024-01-18/0001

M. Bruno Paradis constate le quorum et propose l'ouverture de la première rencontre du conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RTBSL-CA-2024-01-18/0002

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par M. Louis-Marie Bastille et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté.

- 1. Ouverture de la séance et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Constitution de la Régie de transport du BSL**
 - 3.1. Politiques et règlements à adopter
 - 3.2. Projet de Règlement sur les règles de régie interne
- 4. Nomination des dirigeants**
 - 4.1. Élection des dirigeants membres du conseil d'administration
 - 4.2. Nomination aux postes de secrétaire et trésorier-ère
- 5. Affaires administratives**
 - 5.1. Calendrier directeur actualisé
 - 5.2. Calendrier des séances du CA
 - 5.3. Ouverture compte et signature des effets bancaires
 - 5.4. Entente relative au partage de la taxe sur les carburants et de collaboration pour une offre intégrée de transport collectif de personnes au Bas-Saint-Laurent
 - 5.5. Considérations administratives à tenir compte par les MRC en regard de l'entente de constitution de la Régie
- 6. Affaires financières**
 - 6.1. Planification budgétaire 2024
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1. Financement - Embauche direction générale
- 8. Relations publiques**
 - 8.1. Image de marque
 - 8.2. Diffusion du projet de Régie
 - 8.3. Appuis au projet de Régie et demande de majoration de la taxe sur les carburants au ministère des Finances
 - 8.4. Communiqué de presse 18 janvier 2024
- 9. Projets spéciaux**
 - 9.1. Démarrage Embarque BSL et intégration à la Régie
- 10. Période de questions**
- 11. Levée de la réunion**

3. Constitution de la Régie de transport du BSL

Mme Mélodie Mondor présente l'avis donné à la Gazette officielle du Québec du 13 janvier 2024 officialisant le décret de constitution de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent émis par la ministre des Affaires municipales le 21 décembre 2023.

3.1. Politiques et règlements à adopter

La liste des politiques et règlements internes à élaborer est déposée. Ce travail sera accompli par la direction ou une ressource professionnelle désignée une fois la Régie financée.

3.2. Projet de Règlement sur les règles de régie interne

Mme Mélodie Mondor dépose le projet de règlement #1-20240118 sur les Règles de régie interne de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

Mme Sylvie Blanchette, administratrice, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 1-20240118 sur les Règles de régie interne de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

4. Nomination des dirigeant-es

Il est proposé par M. Louis-Marie Bastille et unanimement résolu que M. Bertin Denis agisse comme président d'élection et que Mme Mélodie Mondor agisse comme secrétaire d'élection pour les 3 postes à combler par des dirigeant-es membres du conseil d'administration (présidence, vice-présidence 1, vice-présidence 2) et les 2 postes à combler par des ressources professionnelles (secrétaire, trésorier-ère).

M. Louis-Marie Bastille propose l'ouverture des mises en candidature.

4.1. Élection des dirigeant-es membres du conseil d'administration

Poste de présidence

RTBSL-CA-2024-01-18/0003

M. Gérald Beaulieu propose M. Louis-Marie Bastille.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Bruno Paradis propose la fermeture des mises en candidature et M. Bertin Denis en déclare la fermeture officielle.

Les mises en candidature étant fermées, M. Louis-Marie Bastille accepte le poste de président et est déclaré élu.

Poste de vice-présidence 1

RTBSL-CA-2024-01-18/0004

Mme Sylvie Blanchette propose M Bruno Paradis.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Louis-Marie Bastille propose la fermeture des mises en candidatures et M. Bertin Denis en déclare la fermeture officielle.

Les mises en candidature étant fermées, M Bruno Paradis accepte le poste de vice-président 1 et est déclaré élu.

Poste de vice-présidence 2

RTBSL-CA-2024-01-18/0005

M. Gérald Beaulieu propose Mme Sylvie Blanchette.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Louis-Marie Bastille propose la fermeture des mises en candidatures et M. Bertin Denis en déclare la fermeture officielle.

Les mises en candidature étant fermées, Mme Sylvie Blanchette accepte le poste de vice-présidente 2 et est déclarée élue.

4.2. Nomination aux postes de secrétaire et trésorier-e

Poste de secrétaire

RTBSL-CA-2024-01-18/0006

M. Gérald Beaulieu propose Mme Mélodie Mondor.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Louis-Marie Bastille propose la fermeture des mises en candidature et M. Bertin Denis en déclare la fermeture officielle.

Les mises en candidature étant fermées, Mme Mélodie Mondor accepte le poste de secrétaire et est déclarée élue.

Poste de trésorerie

RTBSL-CA-2024-01-18/0007

M. Gérald Beaulieu propose M. Jean-Charles Ledeuil.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Louis-Marie Bastille propose la fermeture des mises en candidature et M. Bertin Denis en déclare la fermeture officielle.

Les mises en candidature étant fermées, M. Jean-Charles Ledeuil accepte le poste de trésorier et est déclaré élu.

5. Affaires administratives

5.1. Calendrier directeur actualisé

Le calendrier directeur du démarrage de la Régie est déposé. Ce dernier sera ajusté en fonction des démarches de financement de la Régie.

5.2. Calendrier des séances du CA

Les prochaines séances du conseil d'administration sont fixées au 7 mai 2024 et au 3 septembre 2024 en après-midi à la MRC de la Mitis.

5.3. Ouverture compte et signature des effets bancaires

RTBSL-CA-2024-01-18/0008

Sur une proposition de M. Bruno Paradis, il est unanimement résolu de mandater M. Jean-Charles Ledeuil, trésorier, de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la Banque Nationale au nom de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

RTBSL-CA-2024-01-18/0009

Sur une proposition de M. Gérald Beaulieu, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le président, le vice-président 1, la vice-présidente 2, la secrétaire et le trésorier, à signer les effets bancaires, deux signatures étant nécessaires, soit une signature des officiers et une signature du personnel administratif, et d'accepter la signature électronique pour les chèques.

5.4. Entente relative au partage de la taxe sur les carburants et de collaboration pour une offre intégrée de transport collectif de personnes au Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QU'une demande de majoration de la taxe sur les carburants de 0,02\$/litre d'essence vendue sur le territoire de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent et de la Ville de Rimouski a été adressée au ministre des Finances, M. Éric Girard le 22 décembre 2023 par la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au partage de la taxe sur les carburants et de collaboration pour une offre intégrée de transport collectif de personnes au Bas-Saint-Laurent a été négociée entre les membres de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent et la Ville de Rimouski à la satisfaction des deux parties;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été validée par M^e Caroline Pelchat de la Firme Tremblay-Bois;

CONSIDÉRANT QUE pour être appliquée, la demande de majoration de la taxe sur les carburants devra préalablement avoir été accordée à la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent par le Gouvernement du Québec.

RTBSL-CA-2024-01-18/0010

Sur une proposition de M. Bertin Denis, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le président, M. Louis-Marie Bastille et Mme Mélodie Mondor, secrétaire, à procéder à la signature de *l'Entente relative au partage de la taxe sur les carburants et de collaboration pour une offre intégrée de transport collectif de personnes au Bas-Saint-Laurent*, dont l'application sera conditionnelle à l'octroi d'une majoration de la taxe sur les carburants de 0,02\$ par litre d'essence vendue sur le territoire couvert par la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent et de la Ville de Rimouski.

5.5. Considérations administratives à tenir compte par les MRC en regard de l'entente de constitution de la Régie

CONSIDÉRANT QU'une demande de majoration de la taxe sur les carburants de 0,02\$/litre d'essence vendue sur le territoire de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent et de la Ville de Rimouski a été adressée au ministre des Finances, M. Éric Girard le 22 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent n'est pas encore opérationnelle en raison des démarches en cours pour voir à son financement;

CONSIDÉRANT QUE l'application des clauses relatives à la gestion budgétaire conjointe en ce qui a trait aux demandes de subventions annuelles avec le MTMD ainsi que la gestion contractuelle avec les transporteurs nécessitent à priori que le financement de la Régie soit effectif.

RTBSL-CA-2024-01-18/0011

Sur proposition de M. Bertin Denis, il est résolu à l'unanimité qu'une entente à intervenir entre la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent et chacune des 7 MRC membres soit préparée par M. Jean-Charles Ledeuil, trésorier, afin de reporter l'application des clauses relatives à la gestion financière et contractuelle conjointe et que le président, M. Louis-Marie Bastille soit autorisé à signer lesdites ententes.

6. Affaires financières

6.1. Planification budgétaire 2024

La planification budgétaire sur cinq ans de la Régie est prête et figure aux demandes adressées au Gouvernement du Québec. L'ajustement de ces dernières et leur adoption seront effectués une fois le financement de la Régie accordé.

7. Ressources humaines

7.1. Financement - Embauche direction générale

En attente du financement de la Régie, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent continuera de soutenir le démarrage de cette dernière. Une recherche de subvention et une veille stratégique auprès des gouvernements provincial et fédéral seront effectuées afin de financer une ressource professionnelle temporaire pour soutenir le démarrage de la Régie.

8. Relations publiques

8.1. Image de marque

Mme Mélodie Mondor dépose le logo développé pour la Régie :



RTBSL-CA-2024-01-18/0012

Sur une proposition de M. Bruno Paradis, il est résolu à l'unanimité d'adopter le logo de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

8.2. Diffusion du projet de Régie

Mme Mélodie Mondor dépose les outils de diffusion du projet (mémoire de demande majoration de la taxe sur les carburants, résumé décideurs et résumé partenaires) et présente les appuis à la Régie et à sa demande de majoration de la taxe sur les carburants récoltés en date du 18 janvier 2024 :

- Alliance Transit
- Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ)
- Cégep de La Pocatière
- Cégep de Rivière-du-Loup
- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS)
- Centre matapédien d'études collégiales
- Corporation de développement communautaire (CDC) de la Matapédia
- Corporation de développement communautaire (CDC) de Matane
- Corporation de développement communautaire (CDC) des Grandes Marées
- Développement économique Matanie
- Direction de la Santé publique du Bas-Saint-Laurent
- Fédération québécoise des municipalités
- Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Matane
- Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Rivière-du-Loup
- Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la Neigette
- Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) des Basques

- Société de promotion Économique de Rimouski (SOPER)
- Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent
- Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) Ville de Rimouski
- Trajectoire Québec
- Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ)
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)

8.3. Appuis au projet de Régie et demande de majoration de la taxe sur les carburants au ministère des Finances

Une demande de majoration de la taxe sur les carburants de 0,02\$/litre d'essence vendue sur le territoire couvert par la Régie et de la Ville de Rimouski a été déposée au ministre des Finances, M. Éric Girard le 22 décembre 2023. Les administrateurs de la Régie sont toujours en attente d'une réponse du ministre à leur demande de rencontre. Les administrateurs souhaitent qu'une stratégie de relations publiques soit développée en collaboration avec le CRD et la TREM du Bas-Saint-Laurent afin de voir au financement de la Régie. Ils souhaitent également que le mémoire de demande de majoration de la taxe soit diffusé sur la page de la Régie sur le site internet du CRD.

8.4. Communiqué de presse 18 janvier 2024

Un communiqué de presse sera diffusé à la suite du conseil d'administration pour annoncer la création officielle de la Régie et positionner ses demandes adressées au Gouvernement du Québec. Les porte-paroles désignés seront le président et les vice-président-es, assistés par la secrétaire.

9. Projets spéciaux

9.1. Démarrage Embarque BSL et intégration à la Régie

Il est convenu que le projet Embarque BSL initialement financé dans le cadre des Alliances pour la solidarité et maintenant par le volet 4 du Fonds régions et ruralité et dont le CRD est mandataire soit intégré à la Régie une fois qu'elle sera financée et opérationnelle.

Le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent affiche présentement le poste de coordonnateur qui rendra possible le déploiement de la plateforme. Les administrateurs autorisent le CRD à déployer cette dernière en collaboration avec les MRC et transporteurs des 8 MRC et la Ville de Rimouski une fois la ressource embauchée.

10. Période de questions

Aucune personne ne s'est présentée à la séance publique.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à l'unanimité que l'assemblée soit levée.



Louis-Marie Bastille, président



Mélodie Mondor, secrétaire

